

**SERVICE PUBLIC FEDERAL  
MOBILITE ET TRANSPORTS  
Direction Infrastructure de Transport  
Monsieur H. DE SMEDT-JANS  
Conseiller général  
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15  
**B - 1000 BRUXELLES****

V/Réf : Ibe/TIW/5.6.2/107.184 (corr. Mme N. Corriere)  
N/Réf : AVL/KD/FRT-3.10/s.455  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : FOREST. Avenue Kersbeek – Parc Jacques Brel (anc. Parc des Eperons d’Or).  
Etudes préliminaires à l’avant-projet de restauration du parc.

En réponse à votre lettre du 17 mars 2009, en référence, reçue le 19 mars, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 avril 2009, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a formulé une série de remarques suite à l’examen des études qui ont été menées préalablement à la restauration du parc Jacques Brel.

Pour rappel, le parc, qui est classé comme site depuis le 17/06/93, a fait l’objet d’une première réunion du comité d’accompagnement le 14 décembre 2005 auquel avaient participé les représentants de la CRMS, la DMS, la DU, la Commune, le SPFMT ainsi que le bureau d’études. A cette occasion, le programme de l’étude de base avait été précisé pour permettre un projet de restauration du parc. La priorité quant aux interventions était donnée à l’aspect hydraulique du parc (communication entre les étangs, moines, exutoires, curage, berges, etc.), au peuplement arborescent (inventaire, état de santé, etc.), à l’aspect écologique, au réseau de chemins, à la possibilité de conserver et restaurer des éléments construits ponctuels, etc.

La réunion du 2 février dernier avait pour objectif de présenter le rapport intermédiaire de ces différentes études dont la plupart sont aujourd’hui finalisées et qui devraient à présent permettre d’avancer sur les principales options à prendre pour la suite du projet.

Situation topographique

Premier habitant des lieux à la fin du XIXe siècle, le Bourgmestre Edouard Smits devient propriétaire du fond du terrain et y aménage un jardin dans lequel il érige sa maison.

A partir de 1906, l’industriel Adrien Tayart de Borms, qui occupe la propriété, fait réaliser d’importantes transformations à la précédente maison (premières traces du jardin paysager avec une drève rectiligne bordée de châtaigniers dont 6 figurent dans la liste des arbres remarquables de la Région bruxelloise, quelques chemins courbes menant vers la demeure et quelques arbres en bouquet ou isolés, parmi lesquels le chêne *Joséphine*, multiséculaire).

Un important programme de sculptures de la firme Aubert-Blaton ponctuait également le parc comme en témoigne encore la présence de plusieurs socles, les sculptures ayant quasi toutes disparu.

En 1928, l'industriel J.-L. Berben, suivi par J. Pasteels, remanie quelque peu le parc pour le mettre au goût du jour. Le parc fait alors l'objet d'une réinterprétation du type « Nouveau jardin pittoresque » à la manière de J. Buysens (pièces d'eau, pavillon Joséphine, cascatelle en béton, bassin des Carpes, etc.). C'est surtout ce dernier état dont le jardin actuel, bien que fort dégradé, a gardé l'empreinte. La demeure a disparu.

Depuis les années 60, le parc souffre malheureusement d'un étouffement progressif de sa végétation et d'un appauvrissement général par manque d'entretien.

#### Epoque de référence

Il ne s'agit pas de remonter le plus loin possible dans le temps mais de tenir compte de l'état actuel comme d'un fil rouge pour déterminer une époque de référence pouvant assurer une bonne et juste cohérence au site dans sa phase actuelle de réhabilitation.

Après avoir envisagé les étapes de son histoire et les traces actuelles, ***il est apparu que la période « Berben 1928 - tendance Nouveau jardin pittoresque avec éléments conservés des phases précédentes » était la plus pertinente***, même s'il n'est guère réaliste de songer à restaurer les statues quasi toutes disparues ni à reconstruire la demeure privée.

Sur le plan paysager, le projet de restauration devrait envisager le dégagement de certaines clairières et autres scènes paysagères de cette même période tout en tenant compte des écotopes existants.

#### Constats biotiques (levés dendrologique et phytosociologique)

Au sujet des écotopes, la CRMS attire toutefois l'attention quant à la méthodologie poursuivie dans le cadre de l'étude phytosociologique. Elle estime, en effet, que l'échantillonnage de la végétation s'est fait selon un découpage arbitraire du parc. Dès lors que la situation s'est fortement dégradée (étouffement du parc, eutrophisation des eaux, manque d'entretien général) depuis le rapport rédigé en 1975 par le professeur Martin Tanghe, qui mettait en évidence quelques valeurs écologiques du parc dont une partie avait déjà disparu lors du classement comme site dans les années 90, ***la Commission demande d'affiner l'étude phytosociologique selon la méthodologie classique (repérage des grandes unités homogènes, relevés représentatifs de ces zones, évaluation de l'abondance des espèces, de leur appartenance aux différentes strates et distinction des plus dominantes)***. Sur base des résultats de cette étude, quelques niches écologiques intéressantes pourraient alors être « réservées » et préservées du grand public (hormis en certaines occasions pour des raisons didactiques). Le parc devrait également être débarrassé d'une série de peuplements végétaux sub-spontanés apparus dans les zones paysagères d'intérêt horticole, avec toutes les précautions d'usage sur la question des abattages.

#### Etude hydraulique

Une des principales caractéristiques du parc est la présence importante de l'eau qui circulait autrefois entre les trois étangs et jaillissait depuis la cascade ou dans le bassin des Carpes.

Aujourd'hui, l'eau souffre d'une pollution et d'une eutrophisation élevée dont les causes doivent encore être élucidées, tout comme les raisons possibles qui expliqueraient l'inondation occasionnelle de certaines parties du parc.

***Si les réseaux hydraulique et d'égouttage doivent indéniablement faire l'objet d'un entretien approfondi, la CRMS invite les auteurs de projet à poursuivre l'étude du système hydraulique actuel et à résoudre les problèmes techniques qui en découlent avant d'envisager la remise en circulation de l'eau dans le parc - à laquelle la CRMS souscrit.***

### Usages du parc

Le parc, principalement fréquenté par une population âgée, se caractérise aujourd'hui par une récréation passive (promenade, activités didactiques, etc.). Si, à l'occasion du projet de réhabilitation du parc, la Commune souhaitait, après enquête auprès des riverains, permettre d'autres usages éventuels dans le parc, **la CRMS suggère de se limiter à de petits équipements légers dont les aménagements demeurent compatibles avec les dispositions actuelles du parc.** L'espace laissé libre de l'ancienne demeure pourrait, par exemple, être mis à profit pour un éventuel espace de jeux car il constitue encore et toujours un point d'appel (nœud de cheminements et belvédère).

Jadis privé, aujourd'hui ouvert, le parc a conservé son caractère intimiste qu'il convient de préserver.

### Accès à la gare d'Uccle-Stalle

Enfin, la question de la réhabilitation d'un sentier de liaison le long du parc avec la gare d'Uccle-Stalle depuis la rue Kersbeeck, reste ouverte, outre le fait que ces travaux devraient se faire en concertation avec Infrabel, responsable des infrastructures de la SNCB (abattages nécessaires, sécurisation des voies, etc.).

**La CRMS demande, toutefois, de privilégier dans la mesure du possible une liaison en dehors du parc, notamment pour des raisons de contrôle social et de sécurité.**

Pour conclure, la CRMS rappelle que si la première phase des études préalables a été pilotée et financée par le SPFMT dans le cadre des accords de coopération Béliris, le budget qui serait alloué à la restauration du parc n'est toujours pas connu.

La Commission, qui encourage la poursuite du projet, invite le maître de l'ouvrage à sérier les travaux de restauration à mettre en oeuvre le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (MM. Th. Wauters et B. Galand); A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse et M. P Fostiez).